

CACES : NOUVELLES RECOMMANDATIONS (2020)

→ GRUES

Grues mobiles | R383m → R483 VALIDITÉ 5 ANS

Ancienne catégorie	Type d'engins concernés	Nouvelle catégorie
1A	Treillis sur porteur	Grues mobiles à flèche treillis
	Treillis automotrice	
2A	Treillis sur chenilles	Grues mobiles à flèche télescopique
1B	Télescopique sur porteur	
	Télescopique automotrice	
2B	Télescopique sur chenilles	
2C	Treillis sur rails	Non concerné

Grues à tour | R377m → R487 VALIDITÉ 5 ANS

Ancienne catégorie	Type d'engins concernés	Nouvelle catégorie
Montage par éléments (GME)	Montage par éléments à flèche distributrice	1
	Montage par éléments à flèche relevable	2
Montage automatisé (GMA)	Montage automatisé (GMA)	3

Grues de chargement | R390 → R490 VALIDITÉ 5 ANS

Pas de changement : une seule catégorie pour le R490 sans ou avec l'option télécommande

→ PEMP NACELLES

R386 → R486 VALIDITÉ 5 ANS

Ancienne catégorie	Type d'engins concernés	Nouvelle catégorie
1A	PEMP du groupe A : de type 1 et 3 (élévation verticale)	A
3A		
2A	Pas d'équivalence	N/C
2B		
1B	PEMP du groupe B : de type 1 et 3 (élévation multidirectionnelle)	B
3B		
	Conduite hors-production des PEMP des catégories A et B	C

→ PONTS ROULANTS ET PORTIQUES | R484 VALIDITÉ 5 ANS Nouveau CACES 2020

1	Ponts roulants et portiques à commande au sol
2	Ponts roulants et portiques à commande en cabine

→ ENGIN DE CHANTIER

R372m → R482 VALIDITÉ 10 ANS

Ancienne catégorie	Type d'engins concernés	Nouvelle catégorie
1	Engins compacts	A
2	Engins d'extraction à déplacement séquentiel	B1
	Engins sondage/forage à déplacement séquentiel	B2
	Engins rail/route à déplacement séquentiel	B3
3	Engins de réglage à déplacement alternatif	C2
4	Engins de chargement à déplacement alternatif	C1
5	Engins de finition à emplacement lent	N/C
6	Engins de nivellement à déplacement alternatif	C3
7	Engins de compactage	D
8	Engins de transport	E
9	Chariots de manutention tout terrain	F
10	Conduite des engins hors-production	G

→ CHARIOTS À CONDUCTEUR PORTÉ

R389 → R489 VALIDITÉ 5 ANS

Ancienne catégorie	Type d'engins concernés	Nouvelle catégorie
1	Transpalettes à conducteur porté (hauteur de levée ≤ 1.20 m)	1A
	Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée < 1.20 m)	1B
2	Chariots à plateau porteur (charge ≤ 2 t)	2A
	Chariots tracteurs industriels (traction ≤ 25 t)	2B
3	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 t)	3
4	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 t)	4
5	Chariots élévateurs frontaux à mât rétractable	5
	Chariots élévateurs à poste de conduite éleuable (hauteur de plancher > 1.20 m)	6
6	Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories	7

→ CHARIOTS GERBEURS À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT | R485 VALIDITÉ 5 ANS Nouveau CACES 2020

1	Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (1.20m < hauteur de levée ≤ 2.50m)
2	Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (hauteur de levée > 2.50m)